

SEANCE DU 30 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, Mr MIETTE adjoints ; Mmes CLAU, PEYRUSSE, Mr AVERSENG, Mmes DEBIAIS, GUESDON et Mr ROQUES, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. FIORINA a donné procuration à M. PREVEDELLO

Absents non excusés : Mrs BOUDET et NOGUES

Mme FALGA assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juillet 2018 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT RUE DES PLATANES – APPROBATION PHASE APD DE2018 034

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre bourg de Saint Porquier, élaboration de la liaison Garonne Canal -Phase 2 rue des platanes.

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 28 juin 2018 le conseil municipal avait approuvé l'avant-projet sommaire pour un montant de travaux estimé pour la tranche ferme rue des platanes à 445.188,98 € HT plus une option de 30 000,00 € HT correspondant à une provision pour la reprise des murs et pour la tranche optionnelle place de l'Éperon / Marronniers à 60.822,10 € HT.

Le cabinet B11 ARCHITECTURE, architecte désigné a remis l'avant-projet détaillé. Il indique que l'estimation globale de ces travaux reste inchangée.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant de l'avant-projet définitif pour la tranche ferme rue des platanes à 445.188,98 € HT plus une option de 30.000,00 € HT correspondant à une provision pour la reprise des murs et pour la tranche optionnelle place de l'Éperon / Marronniers à 60.822,10 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

ACQUISITION TERRAIN LOT VAL DE GARONNE DE2018 035

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 11 avril 2018, il avait été décidé l'acquisition du dernier terrain du lotissement Val de Garonne situé sur la commune de Saint Porquier pour la somme de 10 000 € TTC.

La requête aux fins de vente de gré à gré d'un actif immobilier a été déposée par Maître ENJALBERT, mandataire judiciaire auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Montauban et présentée le 6 juin 2018.

Une ordonnance autorisant Maître ENJALBERT à procéder à la cession amiable de gré à gré actif du terrain, référencé lot n°14, dépendant du lotissement « Val de Garonne » cadastré section E n°907 pour une contenance de 7a 99ca, au profit de la Mairie de Saint Porquier, moyennant la somme de 10 000 € TTC a été rendue le 3 juillet 2018, et donnant acte en contrepartie de l'intégration du réseau de voirie du lotissement dans le réseau communal et de la réalisation des travaux de VRD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- Accepte l'acquisition du lot cadastré section E n°907 situé sur la commune de Saint Porquier au prix de 10 000 € TTC,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2018
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Devis Fraisat Sté EUROVIA - Monsieur MIETTE présente un devis de la société EUROVIA qui propose la vente de « fraisat » pour renforcer les chemins au prix de 5 € la tonne non livrée et de 7.50 € la tonne livrée. Il propose de commander 700 tonnes livrées. Après discussion, il est convenu de commander 1000 tonnes au prix de 7.50 € la tonne, compte tenu des nombreux travaux de réfection de chemins prévus sur la commune.

Devis réparation vitraux - Monsieur MIETTE présente un devis pour la réparation des vitraux de l'église. Il était prévu une option sur la restauration de ces vitraux, qui n'a pas été retenue au démarrage du chantier. Or, il se serait souhaitable de procéder au remplacement des verres cassés car cela sera difficile à faire après la mise en place des protections grillagées et une fois que l'échafaudage aura été retiré. Le coût de cette intervention s'élève à 510,00 € HT. Le conseil approuve le devis de 510€ H.T pour la réparation des vitraux de l'église.

Porte pare-feu - Monsieur MIETTE dit qu'il était prévu de poser une porte pare-feu entre l'église et les logements de la mairie et indique que celle-ci sera installée courant septembre.

Devis four API - Madame FALGA présente un devis pour la fourniture d'un four supplémentaire pour la cantine. Celui-ci est nécessaire lorsque le menu est composé d'une entrée chaude et d'un plat chaud, ce qui double le besoin en réchauffage. La société API propose un four au prix de 3400 €TTC. Le conseil municipal accepte le devis de la société API.

Devis roues école - Madame FALGA expose un devis de 585€ TTC de la société Bourrelier pour la fourniture de 13 roues de vélo pour l'école. Compte tenu que les vélos appartiennent à l'école, il est proposé de déduire le prix des roues de la subvention pour les fournitures scolaires de l'année 2018-2019.

Bar associatif – Henri-Jean ROQUES propose d'étudier la possibilité de récupérer l'exploitation de la licence IV appartenant à la mairie afin de créer un bar associatif du même type que l'association « Les marronniers » à Sérignac (82).

Courrier Adoma – Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'Adoma concernant le concours agricole qui se déroulera les 29 et 30 septembre à Monclar de Quercy au lieu de Montauban.

Forum associations – Madame DEBIAIS demande si la journée des associations aura lieu cette année. Il est proposé d'étudier un fonctionnement différent : sur ½ journée, sur un weekend end éloigné de la rentrée...

CR des Bouillous – Il est indiqué que l'état du chemin rural dit « des Bouillous » est en très mauvais état, monsieur MIETTE explique qu'il est prévu d'être goudronné par la communauté de communes à la fin des travaux.

Offre transition énergétique – Monsieur le maire indique qu'il a reçu Monsieur MOHR qui propose une offre très intéressante pour faire économiser de l'énergie à la commune. Monsieur MOHR viendra à la prochaine réunion de la commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35 minutes.